

Délibération n : D202556,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HAUTE-MARNE

Arrondissement de
CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'ARC EN BARROIS**

Séance du 16 Décembre 2025

Nombres de membres

Afférents au Conseil
municipal :11
Présent :11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq et le seize Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe FRÉQUELIN, Maire.

Date de la convocation

09/12/2025

Date d'affichage

09/12/2025

Présents : M. FRÉQUELIN Philippe, Maire, Mmes : GERVASONI Maryse, MARTIN Carole, MOLARD Julia, RENAUDIN Anne-Marie, MM : ANDREOTTI Daniel, HOFER Guillaume, RENAUDIN Alain, ROSSIGNOL Frédéric, THOUVENIN Matthieu, WAGNER Jean-Charles.

Madame Carole MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° : D202556

Objet de la délibération

Centre de vacances
communal
Tarifs 2026

Le Maire propose une augmentation de 3 ou 5 % des tarifs extrascolaires pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité une augmentation des tarifs 2026 de 3 % concernant les séjours de vacances organisés par le Centre de Loisirs Communal :

1 semaine en février
1 semaine à Pâques
4 semaines en juillet/aout
1 semaine à la Toussaint

CAF et MSA	SEMAINE	JOURNÉE
Tranche 1 (Coefficient jusqu'à 600 €)	49.97 €	24.98 €
Tranche 2 (de 601 € à 1000 €)	55.64 €	27.82 €
Tranche 3 (de 1001 € à 1600 €)	61.32 €	30.66 €
Tranche 4 (+ de 1601 €)	65.31 €	32.66 €
MAJORATION HORS COMMUNES	6.49 €	3.24 €
SORTIE EXCEPTIONNELLE = Prix de journée + majoration de 20 €		

Plage 7h30 à 8h30

Participation des Familles CAF & MSA	Communes Conventionnées	Communes Non- conventionnées
COEF1 (- 600 €)	1.32 €	3.14 €
COEF2 (600 € à 1000 €)	1.68 €	3.66 €
COEF3 (+ 1000 €)	2.00 €	4.39 €

A la majorité

Pour : 7

Contre : 4

Abstentions : 0

*Mrs Philippe FRÉQUELIN,
Frédéric ROSSIGNOL, Matthieu
THOUVENIN et Guillaume HOFER
se prononcent pour une
augmentation de 5%.*

Dans le but d'aider les jeunes à accéder au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation), la Commune subventionnera un tiers du montant de la formation à la condition que le bénéficiaire s'engage à effectuer deux séjours d'été consécutifs au Centre de Vacances Communal. La subvention sera versée en deux fois à l'issue de chaque session de vacances d'été.

Fait et délibéré en Mairie,
Les jours, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures.

Pour extrait conforme :

ARC EN BARROIS, le
18/12/2025



PHILIPPE FREQUELIN

Philippe FREQUELIN
2025.12.19 16:20:53 +0100
Ref:10120973-15260774-1-D
Signature numérique
le Maire